



EXPOSITION

“La catastrophe du Rana Plaza et les lois sur la vigilance des entreprises”

- Exposition réalisée par CLID et Peuples solidaires Nancy en 2024
- Tout public

9 panneaux (60x80cm, bâche souple):

- Inspirée du petit Guide de survie pour répondre aux préjugés sur les migrations, cette exposition est co-produite par Ritimo et le CCFD-Terre Solidaire pour battre en brèche les idées reçues.
- Labellisé par Ritimo

De la catastrophe du Rana Plaza aux lois sur la vigilance des entreprises

La production des biens que nous consommons a des conséquences sur les conditions de vie des personnes qui les fabriquent et sur l'environnement. Quelles sont les responsabilités des entreprises et des États ? Quelle est notre responsabilité et comment pouvons-nous l'assumer ?

► En avril 2013, au Bangladesh, une usine textile s'est effondrée sur les employé-e-s qui y travaillaient.

Cette catastrophe a été l'occasion d'une prise de conscience du grand public à l'échelle mondiale.

- Quelles en étaient les causes et les responsables ?
- Quelles mesures ont été prises pour éviter de nouveaux accidents ?
- Quels sont les effets de l'évolution des filières des industries de la mode ?

► Au-delà du secteur du textile et du Bangladesh

- Comment les entreprises font-elles face à leurs responsabilités sociale et environnementale ?
- Quel est l'impact de la loi française « Devoir de vigilance des entreprises » sur leurs fournisseurs et sous-traitants pour prévenir les atteintes graves aux droits humains et environnementaux ?
- Comment cette réglementation a-t-elle été adoptée par d'autres pays et par l'Union européenne ?
- Quel est le rôle de la société civile ? Et nous, que pouvons-nous faire ?



Éditions & diffusion © CLIP Nancy - ligne graphique & illustrations : Pêhel Création - juin 2024

Les mutations dans l'industrie de la mode aux impacts socio-environnementaux

« La catastrophe du Rana Plaza a montré que l'activité des entreprises n'est pas neutre. »

L'impact des entreprises multinationales est d'autant plus important que leur puissance est renforcée par la modification des relations marchandes. Dans le cas des chaînes d'approvisionnement transnationales, ces relations reposaient habituellement sur une logique offre-demande. Dans l'industrie de la mode, une logique de subordination prévaut désormais.

► Des sous-traitants en cascade

Une entreprise est considérée comme « donneuse d'ordres » lorsqu'elle confie une production à une ou plusieurs entreprises, dites sous-traitants, souvent en cascades. Ces opérations concernent un cycle de production précis et le sous-traitant doit se conformer aux directives du donneur d'ordres. Le fabricant accepte contractuellement une commande, s'il ne peut l'honorer il y a rupture de contrat. La vulnérabilité et le risque de mise en péril de l'entreprise fournisseuse sont plus grands et se sont accrus avec la fast fashion.

► La fast fashion

Cette mode éphémère, très courante dans l'industrie de la mode, repose sur un renouvellement ultra-rapide des collections, parfois toutes les semaines, et à des prix très attractifs. Les vêtements fabriqués sont fréquemment de qualité médiocre et se détériorent rapidement. Conséquences sociales : les entreprises textiles font pression sur leurs fabricants pour obtenir des prix de production très bas et des délais de production très courts.



► Conséquences environnementales et climatiques

Le gaspillage de matières premières, la multiplication des déchets de vêtements fabriqués pour partie en matières synthétiques issues du pétrole, la pollution de cours d'eau...

À l'image de l'entreprise chinoise Shein (470 000 vêtements disponibles sur le site, plus de 7 200 modèles ajoutés quotidiennement, source : ONG Les Amis de la Terre France), l'**ultra fast fashion** est apparue récemment. Chaque jour, l'offre est renouvelée, les ventes sont réalisées pour l'essentiel en ligne et se fondent sur une forme d'addiction vestimentaire.

Éditions & diffusion © CLIP Nancy - ligne graphique & illustrations : Pêhel Création - juin 2024

Que pouvons-nous faire ?

La catastrophe du Rana Plaza a fait prendre conscience à beaucoup que leurs choix d'achat ont un impact à l'autre bout du monde.

S'informer

Développer une sensibilité aux conditions de fabrication des produits (vêtements, produits électroniques, denrées alimentaires...) revient à peser sur les entreprises.

Certaines ont tenu compte de l'évolution de cette clientèle écoresponsable et ont adopté des pratiques plus vertueuses dans leurs approvisionnements, qu'elles formalisent dans des chartes internes ou en adhérant à des labels. Les labels peuvent aider aux choix de consommation, mais ils se multiplient et certains sont peu pertinents. Par ailleurs, qui contrôle si ces entreprises respectent leurs engagements ?

Contrôler

Par nos choix nous disposons d'un pouvoir, mais faire le travail d'enquête et de suivi nécessite des moyens financiers, du temps de travail et des compétences.

Or, ce travail d'information est effectué dans le cadre de la société civile par des organisations non gouvernementales (ONG) et des journalistes, s'appuyant parfois sur des syndicats. Nous pouvons soutenir les campagnes nationales ou internationales de plaidoyer, et y participer.

Les associations de consommateurs, qui étaient surtout attentives aux prix et à la qualité des produits, deviennent plus sensibles aux conditions de travail, aux dimensions sociales et écologiques de la production. Par exemple, en France, une plainte a été déposée pour « pratiques commerciales trompeuses » par l'Union fédérale des consommateurs (UFC-Que Choisir) en 2021 contre Samsung et sa filiale française.

« Le rôle de la société civile : comment consommer plus responsable ? »



Changer

Nous pouvons changer nos comportements de consommation individuels et familiaux en étant moins sensibles à la mode et en favorisant les circuits courts, la production locale, le recyclage et l'économie circulaire. Plus libres face à l'influence de la publicité et de la fast fashion, nous pouvons devenir « consomm'acteurs » ou « consomm'atrices ».

